



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-037

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Votants	18

L'an deux mille vingt trois,
le dix-neuf du mois de juin,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h05 – présent pour ce vote), CHAREYRE, MACQUET, PROST, Conseillers Municipaux.

Excusées : Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Le Conseil Municipal, Prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,

Droit de préemption

- Flavien LACOUR : parcelle A 242 ; 9, rue Tony Révillon ; 63 m²
- SAS PIERRE : parcelle A27 ; 83, rue Neuve ; 1,11 m² (cave)
- Stéphane SIMONET : parcelle A133 ; 133, quai Bouchacourt ; 119 m²
- Simon BOUVET : parcelle A279 ; rue de la Poste ; 98 m²
- Eric DUPAIX : parcelle A134 ; 134 quai Bouchacourt ; 175 m²
- SAS PIERRE : parcelle A27 ; 83, rue Neuve ; 90,40 m²
- Luc HASSELMANN : parcelles A787, 789, 798, 799 et 800 ; rue Jean Moulin et Grande Rue ; 96,72 m²
- SARL AINKA1 : parcelle A673 ; rue Chevalier Burtin ; 2584 m²
- SCI AINKA2 : parcelle A674 ; rue Chevalier Burtin ; 2023 m²
- Joseph BARBOSA : parcelles A44, 315 et 774 ; rue Jean Jaurès ; 68,35 m².

Reçu en Préfecture le

27 JUIN 2023

Certifié exécutoire

27 JUIN 2023

Publié ou notifié le

RENONCE à son droit de préemption urbain.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 26 juin 2023

Pour copie conforme, en mairie le 26 juin 2023

Le Maire
Jacques DOUSSOT
(AIN)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-038

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt trois,
le dix-neuf du mois de juin,

Présents 15
Votants 17

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h05 – présent pour ce vote), CHAREYRE, MACQUET, PROST, Conseillers Municipaux.

Excusées : Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

TRAVAUX PLACE DE LA RÉPUBLIQUE : APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT

Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale, sort, puisqu'employée du Conseil départemental de l'Ain.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les travaux de réaménagement de la place de la République approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juillet 2022,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 2 abstentions : Messieurs Jean CHAREYRE et André PROST, Conseillers Municipaux,

APPROUVE le plan de financement suivant pour les travaux de réaménagement de la Place de la République :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Études et assistance	123.000,00 €	Autofinancement	62.500,00 €
Travaux	972.000,00 €	Conseil départemental 01	135.000,00 €
Divers	2.500,00 €	Emprunt	900.000,00 €
Total	1.097.500,00 €	Total	1.097.500,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 26 juin 2023

Pour copie conforme, en mairie le 26 juin 2023

Le Maire,
Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-039

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt trois,
le dix-neuf du mois de juin,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 15

Votants 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h05 – présent pour ce vote), CHAREYRE, MACQUET, PROST, Conseillers Municipaux.

Excusées : Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

INSTALLATION BORNES ÉLECTRIQUES MULTI USAGES – ACCORD DE PRINCIPE

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation faite par Monsieur Marc SAUVAGEON, 1^{er} Adjoint, de la possible installation sur la commune de bornes de recharge (3 bornes de recharge : place de la République, proximité EHPAD/future résidence senior, parking du bon lait).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Reçu en Préfecture le

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour l'installation de trois bornes de recharge électriques multi-usages sur la commune.

Certifié 7 AOUT 2023

- 7 AOUT 2023

Publié ou notifié le

- 7 AOUT 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 26 juin 2023

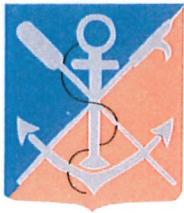
Pour copie conforme, en mairie le 26 juin 2023

Le Maire,

L'Adjoint Délégué

Jean-Claude
MARTINEZ





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-036

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt trois, le dix-neuf du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Présents	16	
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h05 – présent pour ce vote), CHAREYRE, MACQUET, PROST, Conseillers Municipaux.

Excusées : Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des comptes suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

C/6588 – Autres charges gestion	= - 7.614,00 €
C/673 – Titres annulés	= + 7.614,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 041 – article 1311	= - 4.400,00 €
Chapitre 13 – article 1311	= + 4.400,00 €
C/203 – Frais d'études	= 5.000,00 €
C/2116 - Cimetière	= 5.000,00 €
C/2152 – Installations de voirie	= 90.000,00 €
TOTAL	= 100.000,00 €

Recettes :

Chapitre 041 – article 1321	= - 4.400,00 €
Chapitre 13 – article 1321	= + 4.400,00 €
C/1641 – Emprunt	= 100.000,00 €
TOTAL	= 100.000,00 €

Reçu en Préfecture le
30 JUIN 2023

Certifié exécutoire

30 JUIN 2023

Publié ou notifié le

30 JUIN 2023

Le Maire
Jacques DOUSSOT
[Signature]

Pour le Maire,
V/Adjoint Délégué

[Signature]
Pour le Maire,
V/Adjoint Délégué
Jean-Claude
MARTINEZ.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-040

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Votants	18

L'an deux mille vingt trois,
le dix-neuf du mois de juin,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h05 – présent pour ce vote), CHAREYRE, MACQUET, PROST, Conseillers Municipaux.

Excusées : Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

REPAS RÉPUBLICAIN – RÉGIE DE RECETTES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la régie créée à l'occasion de l'organisation chaque année d'un repas républicain

Considérant le montant de participation fixé à 5 € par personne,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que la somme perçue au titre des participations au repas républicain organisé le 24 juin 2023 par la Mairie de Saint-Laurent-sur-Saône soit reversée au C.C.A.S de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 26 juin 2023

Pour copie conforme, en mairie le 26 juin 2023

